

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le mardi 2 septembre 2014 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS:

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Joann McBrine, conseillère #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cedric Briggs, conseiller #6
Guillaume Lavoie, inspecteur municipal
Peter Kralik, inspecteur à la voirie
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 7 JUILLET 2014
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. RÈGLEMENT #RM 267-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT #RM 267-2008 LES PERMIS ET CERTIFICATS
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE JUILLET 2014
7. ADMINISTRATION
- 7.1. RÈGLEMENT #RM 460-1-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT #RM 460 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES
- 7.2. RÉOLUTION POUR RENOUVELER L'ASSURANCE MUNICIPALE
- 7.3. RÉOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE POUR DES CARTES GÉOGRAPHIQUES DE BOLTON-OUEST
- 7.4. RÉOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LA RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE
- 7.5. AVIS DE MOTION POUR ADOPTER UN RÈGLEMENT SUR L'USAGE DES PESTICIDES ET HERBICIDES
- 7.6. RÉOLUTION POUR ACCEPTER UNE ENTENTE SUR UN FEU DE BROUSSAILLES AU 314 CHEMIN BRILL
8. CHEMINS
- 8.1. RAPPORT DE L'INSPECTEUR À LA VOIRIE
9. VARIA
- 9.1. FÊTE DES VOISINS
- 9.2. JEUX ÉQUESTRES MONDIAUX 2018
- 9.3. BILIOTHÈQUE DE WATERLOO
10. COMPTES À PAYER

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

La conseillère MCBRINE précise qu'elle a un conflit d'intérêt avec Domaine Mont Foster et qu'elle s'abstiendra dorénavant lors du vote.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#094-0914 PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL

3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 4 AOUT 2014

#095-0914 PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 aout 2014 soit adopté avec modifications.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 17 personnes

5. URBANISME

5.1. DEMANDE À LA CPTAQ POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE ET L'ALIÉNATION DU LOT 352-1

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de Mme. Mylène Paquette, notaire, pour le compte de M. John V. Fowles et Kathleen M. LePoer;

ATTENDU QUE la demande est pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation autre qu'agricole d'une portion du lot 352-1 d'une superficie de 9443,4 mètres;

Attendu que John V. Fowles et Kathleen M. LePoer sont les propriétaires de lots # 351-1, # 352-1 and # 350-2, Rang III, Canton de Bolton dans la municipalité de Bolton-Ouest avec une superficie totale de 8 093 hectares;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux critères de l'article 62 de la LPTAA;

EN CONSEQUENCE

#096-0914 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest recommande à la CPTAQ d'autoriser le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une portion du lot 352-1.

5.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 12 CHEMIN TOWN HALL POUR RÉDUIRE LA MARGE AVANT D'UN BÂTIMENT AGRICOLE EXISTANT À 23M AU LIEU DE 25M

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire du 12 chemin Town Hall;

ATTENDU QUE la demande est pour la mise en conformité d'une écurie qui a été construite selon une marge de recul avant de 23 mètres plutôt que 25 mètres tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leurs droits de propriété et que les travaux ont été effectués de bonne foi;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

#097-0914

EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure pour rendre conforme une écurie qui a été construite avec une marge de recul avant de 23 mètres plutôt que de 25 mètres, au 12 chemin Town Hall, lot #64.

5.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 16 DES HAUTEURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CABANON EN COUR AVANT

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire du 16 chemin des hauteurs;

ATTENDU QUE la demande est pour l'installation d'un cabanon en cours avant plutôt qu'en cour latérale ou arrière tel que stipulé à l'article 6.1.1.1 du règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leurs droits de propriété;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

#098-0914

EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire en cours avant au 16 chemin des Hauteurs, lot 400-16.

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS D'AOUT 2014

9 permis ou certificats d'autorisation ont été émis en août 2014 pour une valeur de 143 700 \$

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

7. COPRESPONDANCE

- Paul Geoffrion
Le conseiller DROLET lit une lettre pour répondre au document déposé par M. Paul Geoffrion.
- Éric Nguyen

8. ADMINISTRATION

8.1. RÉSOLUTION POUR REJETER LES SOUMISSIONS REÇUES CONCERNANT LA PEINTURE EXTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a demandé des soumissions pour peindre l'Hôtel de Ville dans l'appel d'offres #TH-02-2014;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes:

Description	Blanchard et frères	Choinière et frères
Peinturer l'extérieur de l'Hôtel de Ville	\$ 15 031,37	\$ 13,985.50

#099-0914

EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest rejette les soumissions parce que trop élevées.

8.2. RÉSOLUTION POUR DONNER LE CONTRAT DE PEINTURE DE L'EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE À KEVIN BARNES

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a demandé des soumissions pour peindre l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission suivante:
Les services Kevins Barnes enr. : 7 358,40\$

#100-0914

EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARTIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest accorde un contrat à Les services Kevins Barnes enr. pour peindre l'Hôtel de Ville pour un total de 7 358,40\$ incluant les taxes comme stipulé dans la soumission datée du 20 aout 2014 et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

8.3. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE CONTRAT AVEC LA SPA DES CANTONS

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin des services de la SPA;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite avoir un contrat de service à

l'acte;

CONSIDÉRANT que la SPA demande la signature d'un contrat pour intervenir sur le territoire de Bolton-Ouest;

#101-0914 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest accepte le contrat soumis par la SPA des Cantons et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

8.4. AVIS POUR LA TENUE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT #264-2008-1-2014

Une consultation publique aura lieu le 4 octobre 2014 à 8h30 à l'Hôtel de Ville de Bolton-Ouest.

8.5. RAPPORT FINANCIER AU 31 AOUT 2014

The financial report at August 31, 2014 is deposited and can be consult at the Town Hall on opening hours.

9. CHEMINS

9.1. RAPPORT DE L'INSPECTEUR À LA VOIRIE

1. Le remplacement d'un ponceau municipal sur le ch de la tour à ste-étienne conjointement avec la municipalité de SEDB.
2. L'enlèvement de sédiments captés par les seuils de rétention sur cousens et paramount.
3. L'installation d'une trappe à sédiments, la fragmentation du roc dans les fossés en prévision de l'installation des seuils de rétention et l'enrochement des fossés.
4. L'enlèvement des andains de terre autour des glissières de sécurité sur les pont paramount et bailey-djl.
5. Le nettoyage des fossés (tiers inférieur) sur spicer, bailey, paige, persons, cousens.
6. La stabilisation et enrochement du talus du fossé en face du 125 bailey.
7. Le creusage d'un fossé sur le ch fuller et l'installation d'un matelas anti-érosion sur une longueur de 160m.

Le rapport de l'inspecteur à la voirie est déposé.

10. INCENDIE

- Feu de voiture: 3 485 \$
Chargé au propriétaire
- Inspection au 32 Mapple Terrace: 238 \$

11. VARIA

11.1. EXPO BROME

Le conseiller Jacques Drolet tient à féliciter certains citoyens qui ont remporté des prix lors de l'Expo Brome 2014.

12. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 30 juillet 2014	413 307,35	\$
Déboursés d'aout 2014	129 167,30	\$
Dépôts d'aout 2014	52 278,87	\$
Solde à la banque au 31 aout 2014	336 418,92	\$
CPG	455 184,53	\$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	\$

#102-0914 PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MCBRINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois d'aout 2014 au montant de 207 319,72\$ soient payés.

RÉUNION AJOURNÉE PAR LE CONSEILLER DROLET À 21H27

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU SAMEDI LE 4 OCTOBRE 2014 À 9H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

Faits saillants

Période de questions

Gerhard Zimmerl

Question : Pouvez-vous expliquer le point 5.1 de l'ordre du jour?

Réponse : Nous expliquerons ce point lorsque nous y serons.

Éric Nguyen

Question : Quelles sont les démarches que la municipalité peut entreprendre concernant le Domaine Mont Foster?

Réponse : Le dossier est entre les mains des avocats. Nous attendons un projet conforme du développeur.

Question : Est-ce les citoyens qui doivent payer si le projet n'est pas déposé?

Réponse : La municipalité vie aussi les contreparties des actions du développeur, mais c'est de la responsabilité de ce dernier de déposer un projet.

Marco Di Franco

Question: Que peut construire le développeur comme chemin?

Réponse : Seulement ce qui est conforme.

Paul Geoffrion

M. Geoffrion explique plusieurs inquiétudes qu'il a considérant le Domaine Mont Foster.

Question : Madame et messieurs les conseillers, monsieur l'inspecteur municipal, monsieur le directeur général, acceptez-vous une réunion avec moi, j'ai des solutions à vous proposer concernant le Domaine Mont Foster?

Réponse : Les conseillers Vaillancourt, Drolet et Chartier, ainsi que l'inspecteur municipal ont accepté l'invitation. Les autres ont refusé.

Wolfe Kutschke

Question : Est-ce que les propriétaires auraient pu construire sans l'interférence de Paul Geoffrion?

Réponse : Peut-être en partie.

Comptes à payer / Account payables
Mois d'aoutt 2014 / Month of August 2014

Séance du conseil du 2 septembre 2014

Council meeting of September 2, 2014

Bolton Ouest / West Bolton

#	Nom/Name	Montant/Amount
6	Bell Canada	241.90
137	BROME GRAPHIX	23.00
127	ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC.	5300.63
112	Exc. R. Bouthillette (2012) Inc	9807.37
273	G.A.L. Inc.	4367.33
239	Groupe Financier AGA Inc. in trust	813.98
17	Hydro-Quebec	126.83
128	iTeract Inc.	68.93
266	Les Entreprises Bourget Inc.	14464.14
176	Les Entreprises Raymond Cherrier	48386.85
10	Louis Delorme	170.00
9	Martech Inc	39.09
120	MASTERCARD	512.72
209	Médias Transcontinental SENC	724.80
52	Ministère des finances du québec	97715.00
227	OBV YAMASKA	3794.18
21	Paradis, Lemieux, Francis, avocats	3789.01
13	Peter Kralik	50.00
51	Receiver General Canada	1675.88
206	Revenu Québec	3852.67
161	RONA LÉVESQUE	26.97
274	Seebohm Almuth	34.84
144	SONIC	664.61
265	STECOR Inc.	80.48
177	THE RECORD	251.10
250	Xerox Canada Ltée	278.16
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	2990.47
130hebl	HÉBERT LYNE	1795.93
320KRAP	KRALIK PETER	2648.85
610LAVG	LAVOIE GUILLAUME	2624.00
Total		207,319.72 \$